

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE26

présenté par
M. Jumel et M. Chassaigne

ARTICLE 1ER D

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« ainsi que sur les améliorations possibles en matière de gestion et réduction des déchets. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les auteurs proposent d'établir un état des lieux du cycle du combustible en tenant compte de l'enjeu prioritaire de réduction des déchets radioactifs.